

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant :
Atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur, et s'engage(nt) à en respecter les conditions.
Nom et Prénom du <b>responsable 1</b> :
Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> » :
Nom et Prénom du <b>responsable 2</b> :
Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> » :
Fait le :

MAC « Maison de la Petite Enfance » 04.42.62.92.52 creche@ville-bouilladisse.com